

**PV décisionnel AGE du 06 mars 2025**Présents :

Salle Gandhi : 70 membres SPG

Présidence de séance : Corneel MertensPV : Olivier HinderbergerOrdre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Bilan de la mobilisation en cours
3. Rappel des revendications
4. Suite de la mobilisation
5. Divers

**1. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**2. Bilan de la mobilisation en cours**

Francesca Marchesini et Gaëtan Bhend présentent le taux de suivi de la mobilisation en cours ainsi que les différentes modalités menées dans les établissements. Quelques clarifications sont apportées par les membres présents dans la salle ainsi que d'autres types de mobilisation mises en œuvre.

Les collègues ont eu parfois de la peine à mobiliser les équipes suite au courriel envoyé par la direction générale aux directions d'établissement. Francesca Marchesini répond aux demandes de clarification du public afin que chacune et chacun puisse mieux saisir les enjeux de cette mobilisation et soit à même de renseigner leurs collègues dans chaque école. Elle précise que les MA ne sont pas « attaqués-es » par notre mouvement, mais que la SPG questionne l'évolution que la DGEO veut donner à cette fonction en modifiant leur cahier des charges sans concertation.

**3. Rappel des revendications**

La présidente de la SPG rappelle que les modalités d'action envisagées jusqu'à ce jour ne sont pas légalement conformes. Il est donc important de poursuivre cette mobilisation en usant des prérogatives propres aux actions syndicales, pour cette raison, le comité propose une grève partielle dès le 17 mars prochain avec des débrayages quotidiens de 11h30 à 13h30 et de 16h00 à 18h00 jusqu'à satisfaction des revendications qui sont les suivantes :

- Refus catégorique de toute modification de l'article 7 du règlement B 5 10.04 – RStCE ;
- Refus de l'introduction de la directive sur le temps de travail ;
- Refus des modifications du cahier des charges des maître-ses adjoint-es (MA) ;
- Retrait immédiat de ces mesures par le DIP ;
- Rétablissement du partenariat social.

**4. Suite de la mobilisation**

Une résolution est proposée à la salle et divers amendements sont validés.

Elle est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale extraordinaire de ce jour avec 2 abstentions.

Une grève partielle est votée selon les modalités exprimées ci-dessus.

**6. Divers**

Pas de divers

L'AGE est clôturée à 20h00

PV : Olivier Hinderberger